

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 avril 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires – Adjoint,
M. RETY Jean-Pierre – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – M. MEYER Sébastien – M. RAILLET Anthony – Mme BONNAT Laura – Mme MONIN Oriane – Mme CATHERIN Charlène – M. BATAILLARD Kévin – M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme DUBOIS Christelle a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme BESSONE Esther a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand.

Arrivée en cours : Mme CHARNAY Sabrina arrivée à la troisième question.

Secrétaire : M. MARECHAL Romain

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2026
- 3/ Compte-rendu de la Commission des Finances
- 4/ Budget assainissement : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 5/ Budget assainissement : Affectation des résultats 2025
- 6/ Budget assainissement : Approbation du Budget Primitif 2026
- 7/ Détermination des taux des taxes 2026
- 8/ Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 9/ Budget Principal : Affectation des résultats 2025
- 10/ Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2026
- 11/ Vote des subventions 2026
- 12/ Aide à l'investissement
- 13/ Commission Communale des Impôts Directs

- 14/ Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 15/ Compte rendu des commissions communales
- 16/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 17/ Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Mme DUBOIS Christelle, conseillère municipale à M. RETY Jean-Pierre,
- Mme BESSONE Etsher, conseillère municipale à M. VERNOUX Bertrand,

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Romain MARECHAL, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 27 mars 2026 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 27 mars 2026.

3^{ème} QUESTION

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances réunie le 09 avril 2026.

4^{ème} QUESTION

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget assainissement de Replonges,

Vu le CFU 2025 du budget assainissement de Replonges,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 170 000.00 €	970 000.00 €	3 140 000.00 €
	Recettes réalisées	768 227.99 €	256 635.59 €	1 024 863.58 €
	Restes à réaliser	455 000.00 €	0	455 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 170 000.00 €	970 000.00 €	3 140 000.00 €
	Dépenses réalisées	1 467 660.69 €	190 515.59 €	1 658 176.28 €
	Restes à réaliser	605 000.00 €	0	605 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 699 432.70 €	66 120.00 €	-633 312.70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 015 895.29 €	+ 743 838.64 €	+ 1 759 733.93 €
Solde investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 316 462.59 €	+ 809 958.64 €	+ 1 126 421.23 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 150 000.00 €	0	- 150 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 166 462.59 €	+ 809 958.64 €	+ 976 421.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget assainissement de Replonges,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

→ Monsieur le Maire ayant réintégré la salle, reprend la présidence de la séance.

5^{ème} QUESTION

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 809 958.64 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 809 958.64 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2026, compte 1068.

- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 605 000 € en dépenses et 455 000 € en recette.

6^{ème} QUESTION

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du service public d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 230 000 Euros décomposée en :

- dotation aux amortissements :	191 461.06 €
- charges à caractère général :	23 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	11 000.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	3 000.00 €
- créances admises en non valeur :	1 538.94 €

Une recette totale de 230 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	152 958.64 €
- Participation Assainissement Collectif :	2 000.00 €
- amortissement des subventions :	75 041.36 €

Section d'investissement :

Une dépense totale de 1 832 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	48 500.00 €
- travaux sur réseaux :	1 603 500.00 €
- amortissement des subventions :	75 041.36 €
- intégration des frais d'études :	57 572.50 €
- remboursement capital emprunt :	47 386.14 €

Une recette totale de 1 832 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	316 462.59 €
- affectation excédent fonctionnement :	809 958.64 €
- dotation aux amortissements :	191 461.06 €
- intégration des frais d'études :	57 572.50 €
- subventions :	456 545.21 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

7^{ème} QUESTION

DETERMINATION DES TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la taxe d'habitation précédemment présentée dans le ROB, la Taxe d'Habitation a été supprimée pour les résidences principales ; cependant notre collectivité doit voter le taux de la Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir, pour 2026 les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	:	7.76 %
Taxe Foncière Bâti (FB)	:	23.28 %
Taxe Foncière non Bâti (FNB)	:	28.40 %

8^{ème} QUESTION

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal de Replonges,

Vu le CFU 2025 du budget principal de Replonges,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 952 500.00 €	2 290 000.00 €	5 242 500.00€
	Recettes réalisées	1 164 428.29 €	2 511 631.70 €	3 676 059.99 €
	Restes à réaliser	483 049.00 €	0	483 049.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 952 500.00 €	2 290 000.00 €	5 242 500.00€
	Dépenses réalisées	1 460 955.05 €	1 912 332.77 €	3 373 287.82 €
	Restes à réaliser	980 000.00 €	0	980 000.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-296 526.76 €	599 298.93 €	302 772.17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 582 755.31 €	0	+ 1 582 755.31 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 1 286 228.55 €	+ 599 298.93 €	+ 1 885 527.48 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 496 951.00 €	0	- 496 951.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 789 277.55 €	+ 599 298.93 €	+ 1 388 576.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget principal de Replonges,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

→ Monsieur le Maire ayant réintégré la salle, reprend la présidence de la séance.

9^{ème} QUESTION

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 599 298.93 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 599 298.93 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2026, compte 1068,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 980 000 € en dépenses et 483 049 € en recette.

10^{ème} QUESTION

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du budget communal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions de la section fonctionnement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 340 000 Euros**.

En fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2025, les propositions sont les suivantes :

En dépenses :

- Charges à caractère général :

* B.P. 2025	585 000.00 Euros	
* C.A. 2025	501 726.64 Euros	
* Proposition B.P. 2026		590 000.00 Euros

- Charges de personnel :

* B.P. 2025	810 000.00 Euros	
* C.A. 2025	745 190.81 Euros	
* Proposition B.P. 2026		860 000.00 Euros

- Autres charges de gestion courante :		
* B.P. 2025	481 800.00 Euros	
* C.A. 2025	407 219.18 Euros	
* Proposition B.P. 2026		421 000.00 Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2025 + DM 2025	232 406.97 Euros	
* C.A. 2025	255 806.97 Euros	
* Proposition B.P. 2026		227 525.02 Euros
- Charges financières :		
* B.P. 2025	4 000.00 Euros	
* C.A. 2025	2 389.17 Euros	
* Proposition B.P. 2026		2 000.00 Euros
- Virement à la section d'investissement :		
* B.P. 2025 + DM 2025	176 793.03 Euros	
* C.A. 2025	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2026		239 474.98 Euros

Total des dépenses de fonctionnement : 2 340 000.00 Euros.

En recettes :

- Produit des services :		
* B.P. 2025	27 000.00 Euros	
* C.A. 2025	31 972.79 Euros	
* Proposition B.P. 2026		30 000.00 Euros
- Impôts et fiscalité :		
* B.P. 2025	1 677 500.00 Euros	
* C.A. 2025	1 763 173.00 Euros	
* Proposition B.P. 2026		1 700 000.00 Euros
- Dotations et Compensations :		
* B.P. 2025	507 500.00 Euros	
* C.A. 2025	604 659.00 Euros	
* Proposition B.P. 2026		530 000.00 Euros
- Autres produits :		
* B.P. 2025	76 000.00 Euros	
* C.A. 2025	91 960.24 Euros	
* Proposition B.P. 2026		78 533.34 Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2025	2 000.00 Euros	
* C.A. 2025	2 000.00 Euros	
* Proposition B.P. 2026		1 466.66 Euros

Total des recettes de fonctionnement : 2 340 000.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de la section investissement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 970 000 Euros.**

En dépenses :

PROGRAMMES	RESTE A REALISER	CREDITS NOUVEAUX	PROPOSITIONS DU MAIRE
Remboursement d'emprunt		100 000	100 000
Provision caution		1 203.34	1 203.34
Opérations d'ordre		1 466.66	1 466.66
98 – Acquisitions foncières	3 372.00	273 958	277 330
101 – Matériel	626.00	159 374	160 000
102 – Bâtiments communaux	4 177.00	275 823	280 000
103 – Extension du Pôle Culturel	350 000	0	350 000
109 – Voirie	141 210	158 790	300 000
119 – Aménagement Rue Chemin Vieux et de la Madone	474 948	775 052	1 250 000
120 – Environnement	5 667.00	44 333	50 000
121– Vidéoprotection		200 000	200 000
TOTAUX	980 000	1 887 330	2 970 000

En recettes :

- 2 970 000 Euros de recettes nouvelles émanant pour :
 - 599 298.93 € de virement de fonctionnement
 - 239 474.98 € de prélèvement de fonctionnement
 - 1 286 228.55 € d'excédent 2025
 - 94 423.52 € de F.C.T.V.A. (investissement de 2024)
 - 17 500.00 € de Taxe d'aménagement
 - 227 525.02 € d'amortissement des immobilisations
 - 22 500.00 € de subventions
 - 483 049 € de restes à réaliser

Le budget, dans sa globalité (fonctionnement et investissement) est présenté équilibré pour un montant total de **5 310 000 Euros.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- PREND connaissance des restes à réaliser pour 980 000 € en dépenses et 483 049 € en recette,
- APPROUVE le Budget Primitif Communal 2026, tel que présenté.

11^{ème} QUESTION

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 09 avril 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2026, de la façon suivante :	
- ALERTE	765.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle)	200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires	1 750.00 €
- Projet pédagogique (5 x 200 €)	1 000.00 €
- Transports des classes (5 x 250 €)	1 250.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES 3€	4 200.00 €
- Centre de Formation Apprentis 60.00 €	1 200.00 €
- FORMATION Musicale	1 275.00 €
- FOYER Musical	765.00 €
- Maisons Familiales Rurales 110.00 €	1 100.00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers (mutuelle)	1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires	2 500.00 €
- Projet pédagogique (11 x 200 €)	2 200.00 €
- Transports des classes (11 x 250 €)	2 750.00 €
- Dispositif Ulis - Projet pédagogique (1 x 200 €)	200.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle)	200.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers	220.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.	
- Crédit de direction	1 000.00 €

12^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- L'EGR Gym, au vu de la facture acquittée :

Table de saut de 5 430.00 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 5 430.00 € soit 2 715.00 €

- L'Alerte, au vu de la facture acquittée :

Tenue de cérémonie de 600.00 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 600.00 € soit 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 715.00 € à verser à L'EGR Gym de REPLONGES,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 300.00 € à verser à l'Alerte de REPLONGES,

- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves 311 ou 3272.

13^{ème} QUESTION

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ETABLIT la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), jointe en annexe.

14^{ème} QUESTION

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques par le recrutement des agents contractuels pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre, seront créés : au maximum 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent de voirie ;

- CHARGE Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la

détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

15^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Voirie/Assainissement

La commission voirie s'est réunie le jeudi 23 avril afin de faire le point sur son fonctionnement et sur l'avancement des différents projets en cours.

Concernant les travaux, la finalisation du chemin Vieux est prévue le 4 mai avec la pose de la couche d'enrobé. Les travaux se poursuivront ensuite rue de la Madone pour une durée estimée à environ deux mois. À ce sujet, une réunion d'information à destination des riverains se tiendra le mercredi 29 avril à 18h30 au Pôle Culturel, où tous les élus disponibles sont les bienvenus.

Par ailleurs, le projet de création d'un parking de covoiturage à proximité de la sortie d'autoroute, sur un terrain communal, est toujours à l'étude avec les services d'APRR notamment en ce qui concerne la prise en charge financière des travaux.

La commission a également retenu le principe de création d'un espace vert sur le site de l'ancienne maison Fargeot, tout en se laissant le temps d'observer l'évolution de l'occupation du parking. Un agrandissement de l'entrée ainsi que la création d'un stationnement pour poids lourds ont néanmoins été validés.

Enfin, un sondage a été réalisé afin d'obtenir une vision plus globale des besoins. Il en ressort plusieurs secteurs prioritaires : la rue du Puits Guillemin, la route de Romanèche, la rue de la Lye, ainsi que la route départementale 933, de la Madeleine jusqu'à la sortie en direction de Feillens.

Commission Environnement/Fleurissement

La commission environnement se réunira pour la première fois de la mandature le mardi 28 avril 2026 à 18h30.

Commission Vie Associative et manifestation

Madame l'Adjointe en charge de la commission vie associative et manifestation informe les conseillers que la commission s'est réunie le mercredi 22 avril 2026 à 19h00.

Cette première réunion a permis d'expliquer aux membres, le fonctionnement de cette commission et de ses actions.

Cette réunion a permis de faire émerger et partager un grand nombre d'idées ; avec une volonté de renforcer les relations entre la commune et les associations.

Madame l'adjointe présente un compte rendu de la réunion d'information générale de l'unité locale de la Croix Rouge qui s'est déroulée le 21 avril dernier.

Les finances sont à l'équilibre malgré une collecte alimentaire en baisse et une hausse des demandes.

Le Championnat de l'Ain de Pétanque qui s'est déroulé les 22 et 23 avril dernier a réuni 183 triplètes à la Salle Limorin.

Madame l'adjointe informe les conseillers qu'elle participera avec la conseillère désignée représentante, à la première réunion de la mandature avec les bénévoles de la bibliothèque, le 27 mai prochain.

Commission Urbanisme

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme informe les conseillers que la commission urbanisme se réunit régulièrement les lundis soir pour étudier les différents dossiers déposés.

Commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie pour la première fois le mardi 07 avril dernier. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les missions de cette commission et sur les formes de participations au sein des deux écoles de la commune.

En prévision du budget communal, le montant des subventions allouées dans le cadre des activités scolaires, péri scolaire ont été repointées et des augmentations proposées.

Les membres de la commission ont également décidé de reconduire le cadeau offert aux élèves de CM2 qui vont au collège à la rentrée, à savoir une calculatrice collègue.

Par ailleurs, une visite des locaux de l'école publique sera organisée prochainement.

Pour l'école privée, l'APEL a reconduit sa vente de gaufre le week end de Pâques.

L'AREPP, association gestionnaire de la cantine a de son côté, innové avec une journée « concours de puzzle » qui s'est tenue le dimanche 12 avril à la salle polyvalente.

Cette initiative a été vraiment appréciée par tous les participants, avec en matinée plutôt familiale et un après-midi réservé à des passionnés.

Pour information, le prochain conseil d'école se déroulera le jeudi 18 juin prochain à 18h.

Commission Information/Communication

La commission information/communication se réunira le mardi 05 mai 2026 à 18h30.

Commission Bâtiment

La commission bâtiment se réunira le jeudi 30 avril 2026 à 18h30, avec comme lieu de rendez-vous pour débiter la réunion, la salle culturelle et artistique dont les travaux sont en fin de réalisation.

16^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Aménagement salle de réunion

Dans le cadre de l'aménagement d'une salle de réunion, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un support et d'un écran et des connectiques informatiques pour un montant de 2 234.81 € HT soit 2 681.77 € TTC auprès de la société Partner ainsi qu'un devis pour l'installation d'une ventilation dans cette salle pour un montant de 485.80 € HT soit 582.96 € TTC auprès de l'entreprise ARELEC.

Marteau perforateur – Service technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un perforateur pour les services techniques pour un montant de 599.00 € HT soit 718.80 € TTC auprès de l'entreprise Comptoir des Fers.

Actes administratifs – régularisation de voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'établissement d'actes administratifs pour la régularisation de voirie, Rue du Pré de l'Etang, Rue du Putet, Rue de la Vuidée, Rue de la Gabrielle et Rue de Saint André pour un montant de 7 800.00 € HT soit 9 360.00 € TTC auprès du cabinet géomètres-experts POLARIS.

Signalisation – Rue du Chemin Vieux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'installation de la signalisation et de la résine Rue du Chemin Vieux pour un montant de 34 261.00 € HT soit 41 113.20 € TTC auprès de l'entreprise Bresse Revermont Application Marquage.

Reprise d'un tampon – Carrefour de la Madeleine

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la reprise d'un tampon d'eaux pluviales au carrefour de la Madeleine pour un montant de 8 250.50 € HT soit 9 900.60 € TTC auprès de l'entreprise DEGATA, dans le cadre du marché à bon de commandes.

17^{ème} QUESTION

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 24 juin 2026.

L'association Noah de Coco organise une randonnée solidaire, suivi d'un repas, le dimanche 26 avril 2026 à partir de 9h à la Salle Limorin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures et 55 minutes.